

Sanction de 800 000 € infligée à Audiens Santé-Prévoyance pour abus de position dominante

Publié le 14 décembre 2022

L'Autorité de la concurrence sanctionne Audiens Santé-Prévoyance, en position dominante sur les marchés de la protection sociale complémentaire collective des intermittents du spectacle, pour abus de position dominante sur le marché des prestations de gestion de la paie des intermittents du spectacle, sur lequel sa filiale Movinmotion est active

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14 DÉCEMBRE
2022**

[Lire le communiqué](#)

L'Autorité de la concurrence sanctionne Audiens Santé-Prévoyance, en position dominante sur les marchés de la protection sociale complémentaire collective des intermittents du spectacle, pour abus de position dominante sur le marché des prestations de gestion de la paie des intermittents du spectacle, sur lequel sa filiale Movinmotion est active